Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Version pour débat | JUILLET 2019

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

SCoT

VERSION POUR DEBAT

LOCHES SUD TOURAINE
Communauté de Communes

Communauté de Communes Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

Sommaire

Introduction 3

Le scénario démographique adopté par les élus jusqu'en 2035 3

L'approche territoriale différenciée, un fondement du SCoT 3

Synergie et connectivité 4

Synergie 4

1.1.1. Le pole d'Agglomération de Loches 4

1.1.2. Le maillage de pôles intermédiaires et de proximitE 4

1.1.3. Les Centres-bourgs et Centres-villes au cœur de la stratégique 4

Connectivité 5

1.1.4. Les mobilités : invariant du projet politique 5

1.1.5. L'offre fonciere : vers une réponse plus adapatée aux besoins 5

1.1.6. La recherche d'une notoriété méritée 6

Proximité et solidarité 7

Proximité 7

1.1.7. Les services et équipements comme opportunité de développement 7

1.1.8. L'économie circulaire un nouveau levier à actionner 7

1.1.9. Une notion de sobriété à mettre en place 8

Solidarité 8

1.1.10. Des secteurs géographiques, des développements économiques 8

1.1.11. Une nécessaire diversification de l'offre de logement 8

1.1.12. Une nouvelle stratégie urbaine : deux modèles de développement complémentaires 9

Socle et cadre de vie 10

Socle 10

1.1.13. L'agriculture et sylviculture : défis economiques et territoriaux à venir 10

1.1.14. Un socle naturel riche de biodiversité 10

Cadre de vie 11

1.1.15. L'enjeu de limitation de la consommation foncière 11

1.1.16. Une anticipation des changements climatiques sur les risques existants du territoire 11

VERSION POUR DEBAT

VERSION POUR DEBAT

INTRODUCTION

Les élus mettent en avant la nécessité de « s'organiser collectivement », de « construire ensemble » un projet de territoire en mesure de faire face aux enjeux de Loches Sud Touraine, avec de multiples inconnus comme la rétractation de l'aire d'influence de l'agglomération Tourangelle. Par ailleurs, le projet doit également répondre aux incertitudes, que ce territoire rural partage avec d'autres, à l'échelle nationale : l'impact des coûts de l'énergie sur les modes de vie, l'évolution rapide des choix résidentiels des ménages, la transition vers « le tout numérique », le vieillissement de la population française particulièrement, etc.

Les horizons visés par le projet :

LE SCENARIO DEMOGRAPHIQUE ADOPTE PAR LES ELUS JUSQU'EN 2035

Un scénario « modéré » de la croissance démographique (0,2%/an) sur la période de 2020-2035. Ce scénario fait la synthèse (la moyenne) des disparités territoriales de l'intercommunalité. Il est basé sur une approche géographique différenciée du développement démographique intercommunal : un objectif de stabilité de la population au sud et à l'est, un objectif de maintien de la croissance démographique au nord-ouest. Il s'agit d'acter d'un « décalage dans le temps » de l'évolution démographique sur le territoire et non d'une dynamique démographique « à deux vitesses » (déséquilibres / inégalités). Le SCoT doit ainsi garantir la solidarité intercommunale en s'appuyant sur les caractéristiques intrinsèques de chaque commune de Loches Sud Touraine.

L'APPROCHE TERRITORIALE DIFFERENCIEE, UN FONDEMENT DU SCOT

Cette approche territoriale différenciée est une logique qui s'élargit à l'ensemble de la construction du projet de territoire et qui ne se cantonne pas seulement au choix démographique. En effet, les élus ne souhaitent pas que le SCoT porte un modèle de développement territorial unique c'est-à-dire harmonisé à l'échelle intercommunale. Ainsi, les horizons territoriaux visés sont différents par secteurs géographiques notamment entre le nord et le sud de l'intercommunalité. L'approche territoriale différenciée est ainsi considérée comme la réponse territoriale la plus adaptée à la diversité des dynamiques de Loches Sud Touraine afin de garantir le développement de tous. Il s'agit donc de promouvoir des modèles de développement et d'aménagement différents adaptés à la variété des géographies du territoire (géographie sociale, géographie physique, etc.).

SYNERGIE ET CONNECTIVITE

Le diagnostic territorial démontre que le développement de Loches Sud Touraine est étroitement lié aux bassins de vie et aux bassins d'emplois extérieurs à l'intercommunalité notamment ceux situés au nord du territoire (aire d'influence d'agglomération Tourangelle). Le projet de territoire doit ainsi maintenir les conditions de l'intégration de l'intercommunalité à ce système territorial élargi (départemental et régional) notamment en facilitant les liaisons et les synergies avec les territoires voisins.

SYNERGIE

1.1.1. LE POLE D'AGGLOMERATION DE LOCHES

Affirmer le positionnement de la Ville-Centre de Loches par le renforcement des offres économiques (emploi, commerce, etc.) et résidentielles (logement, équipement, service, etc.). Cette orientation politique induit également le renforcement des communes voisines dans une logique « d'Agglomération » de Loches comprenant ainsi Beaulieu-lès-Loches, Ferrière-sur-Beaulieu, Perrusson ainsi que le lieu-dit de Chambourg-sur-Indre situé en limite de Loches. Ce renforcement devra bénéficier à l'ensemble des communes de l'intercommunalité en maintenant un pôle urbain principal fort en mesure de répondre aux enjeux départementaux et régionaux.

1.1.2. LE MAILLAGE DE POLES INTERMEDIAIRES ET DE PROXIMITE

Mettre en œuvre au travers du SCoT une armature territoriale renforcée, distinguant des polarités secondaires et de proximité en plus du pôle « d'agglomération de Loches ». Cette armature territoriale devra être garante de la solidarité territoriale (nord-ouest/sud-est) - Assurer la complémentarité des vocations, des équipements, etc., de l'attractivité territoriale. Au-delà de l'armature, il s'agira également de conforter au travers du SCoT les communes et les infrastructures qui servent de points d'accroche économiques et résidentiels du territoire telles que les communes ayant un rôle de portes d'entrée du territoire à l'image de La Celle-Saint-Avant, ou encore Cormery

1.1.3. LES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES AU CŒUR DE LA STRATEGIQUE

Replacer les bourgs au cœur de la stratégie d'aménagement : **redynamisation des centres-bourgs**. En conséquence les politiques urbaines devront être transversales et cohérentes afin d'éviter les contradictions urbaines qui ont pesées par le passé.

VERSION POUR DEBAT

CONNECTIVITE

1.1.4. LES MOBILITES : INVARIANT DU PROJET POLITIQUE

Garantir les synergies avec les territoires voisins grâce à un réseau de connexions efficaces numériques et physiques et gérer les problématiques actuelles de transit en mettant en œuvre les orientations suivantes : Amélioration des conditions de circulation depuis la porte d'entrée nord du territoire (RD 943 et traversée de Cormery), valorisation des solutions alternatives à l'usage de voiture thermique individuelle dans le prolongement des réflexions en cours sur le PCAET, amélioration des conditions d'accès (accès financier et physique) à l'offre ferroviaire (haltes et gares) en particulier sanctuarisation et développement de la ligne Tours-Loches, renforcement et la sécurisation de RD 943 Tours-Châteauroux, capitaliser les accès autoroutiers A85/A10 et les points d'accroche/ portes d'entrée du territoire depuis ces axes (Cormery / Celle-St-Avant/Le Liège/Chédigny/Bossée), amélioration des liaisons TER (temps, cadencement), organisation des rabattements vers les nœuds de transport les plus stratégiques (confère partie proximité), sécurisation de la traversée des bourgs. Capitaliser sur le transport à la demande dans le prolongement des orientations du SDT 37, Fret ferroviaire sur le prolongement Loches - Châteauroux ainsi que le tronçon Descartes-Gare de La Celle-Saint-Avant. L'ensemble des orientations doivent permettre une réduction des temps de déplacement, particulièrement les déplacements domicile-travail vers les pôles majeurs du territoire et vers les pôles extérieurs au territoire.

1.1.5. L'OFFRE FONCIERE : VERS UNE REPONSE PLUS ADAPATEE AUX BESOINS

Accompagner les mutations économiques (tertiarisation de l'économie rurale traditionnelle, tissu économique basé sur un développement endogène fort, de nombreux établissements sans salarié, etc.) par une offre foncière structurée et adaptée aux besoins des acteurs économiques. En effet, le diagnostic du schéma de coopération économique élaboré en 2014 fait état d'une offre foncière peu diversifiée en dehors du Node Park qui ne permet pas de répondre aux enjeux de parcours d'entreprises sur le territoire et la compétitivité/attractivité par rapport aux territoires voisins.

Par ailleurs, conforter la dimension commerciale de la Ville Centre de Loches (attractivité commerciale reconnue). Toutefois, il ne s'agit pas tant de conforter l'appareil commercial dans ses caractéristiques actuelles mais d'accompagner sa mutation à venir en raison de la croissance de l'acte d'achat en ligne et de la mutation de l'acte d'achat en boutique. Par ailleurs, un nouvel équilibre sera à trouver pour l'ensemble des polarités identifiées par l'armature territoriale en matière d'implantation commerciale afin de contribuer à la redynamisation des centralités.

VERSION POUR DEBAT

1.1.6. LA RECHERCHE D'UNE NOTORIETE MERITEE

Se faire connaitre davantage, en jouant sur les atouts de Loches Sud Touraine particulièrement ses qualités patrimoniales indiscutables ainsi que sur ses différents points d'accroche du développement : Gare de La Celle-Saint-Avant, etc. Par ailleurs, l'intercommunalité est au carrefour d'axes territoriaux ou d'équipements majeurs (l'axe ligérien, l'axe historique Paris/Bordeaux, le Zoo de Beauval, etc.). Ce rayonnement se base sur Loches et ses alentours où « l'Art de flâner » est mis en avant. Cette notoriété territoriale recherchée passera par un renforcement de l'intercommunalité comme une **Destination touristique** *(Montrésor, classé parmi « les plus beaux villages de France », le Grand Pressigny et son musée de la Préhistoire, Village de Chédigny classé « Jardin Remarquable » ...)* dans l'attrait global généré par la Destination Val de Loire (confère partie ci-après).

Affirmer les caractéristiques architecturales et valoriser le patrimoine bâti, de la maison isolée au cœur de bourg ancien, sur l'ensemble du territoire, tout en prenant en compte les protections et mises en valeurs existantes (monuments historiques, sites patrimoniaux...). Il s'agira d'affirmer les caractéristiques patrimoniales et architecturales propres au territoire de Loches Sud Touraine qui participent à son attractivité résidentielle.

Poursuivre la mise en œuvre de véloroutes et de voies vertes et aménager des itinéraires cyclables à vocation touristique. La voie verte de Descartes-Tournon Saint Pierre en est un des projets.

VERSION POUR DEBAT

PROXIMITE ET SOLIDARITE

Le territoire présente des dynamiques territoriales contrastées et notamment une dichotomie entre le développement des communes situées au nord du territoire et celles situées au sud. C'est pourquoi, les élus souhaitent que le SCoT crée les conditions ***d'un développement solidaire par un effet d'entrainement intercommunal****. Pour cela, il s'agit d'une part d'agir de manière différenciée sur le territoire et donc de manière complémentaire (confère premier chapitre), d'autre part d'apporter une réponse locale dite de proximité, adaptée aux besoins et aux réalités des communes.*

PROXIMITE

1.1.7. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS COMME OPPORTUNITE DE DEVELOPPEMENT

Mailler les offres du territoire, c'est-à-dire les structurer et les rendre accessibles, du logement à l'emploi en passant par des services adaptés à la population, afin de positionner l'intercommunalité comme un relais du développement départemental et régional. En y adossant des solutions de mobilité internes et externes au territoire pour garantir, par exemple un accès facilité aux fonctions supérieures de l'agglomération tourangelle, aux fonctions intermédiaires de l'Agglomération de Loches ou encore aux offres que proposent les polarités de proximité. **Le principe de maillage ne se traduit pas uniquement par le fait d'« équiper » le territoire (au sens construire un équipement) mais de faciliter l'accès au travers de solutions alternatives adaptées au caractère rural du territoire:** itinérance des services, mutualisation des services, accès en ligne etc. Un maillage qui doit également permettre de soutenir le tissu économique local (formation, emploi, etc.). Dans le contexte d'une tertiarisation de l'économie, les besoins de manœuvre sont importants notamment dans le domaine de « l'aide à la personne ». Les équipements et services sont appréhendés comme une opportunité de développement économique et comme une opportunité de faire évoluer les modes de vie ruraux. A ce titre, **une cohérence a été recherchée avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** en identifiant une armature territoriale proche de celle du schéma départemental et en épousant sa philosophie générale. Les services et équipements de Santé sont également un enjeu fort sur le territoire.

1.1.8. L'ECONOMIE CIRCULAIRE UN NOUVEAU LEVIER A ACTIONNER

Engager des réflexions et des actions au long terme sur la question de l'économie circulaire **en traitant l'ensemble des aspects** (environnementaux, sociaux, économiques, etc.). Il s'agit de créer des boucles dites de valeur positive sur la base des caractéristiques rurales du territoire et de limiter la consommation de ses ressources naturelles (eau potable, foncier, etc.). Une nécessaire mise en réseau des entreprises, indispensable au maintien des entreprises et emplois sur le territoire. Il s'agira au travers de cette approche systémique de soutenir des filières économiques stratégiques mises en avant par le schéma de coopération économique : Ecoconstruction, Production d'énergies locales (Bois-énergie, méthanisation, etc.), Valorisation des productions agricoles, Tourisme et éco-tourisme, Activités liées au vieillissement de la population. Gestion des déchets selon un principe de proximité, afin de limiter leur transport.

VERSION POUR DEBAT

1.1.9. UNE NOTION DE SOBRIETE A METTRE EN PLACE

Adapter la gestion des eaux usées et pluviales aux enjeux du territoire. Il s'agira de garantir la conformité des installations d'assainissements collectifs et non collectifs, de favoriser la réutilisation des eaux pluviales et leur pré-traitement par des systèmes alternatifs (noue, etc.) et de maitriser les écoulements des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle, du quartier puis de la commune.

S'appuyer sur les réflexions déjà menées dans le cadre de l'élaboration du PCAET en termes de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serres. Il s'agira de lutter contre la précarité énergétique des ménages, de rendre les nouvelles constructions économes énergétiquement, de faciliter la réhabilitation du bâti existants et de rendre les bâtiments tertiaires performants.

Développer les énergies renouvelables dans le respect des ressources et aspirations territoriales, sans créer de déséquilibres néfastes. Il faudra donc s'appuyer sur une production d'énergie issue de ressources locales et renouvelables, c'est-à-dire en produisant une énergie locale, en développant le bois énergie et la méthanisation en en encourageant la géothermie. Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments est aussi à prendre en compte.

SOLIDARITE

1.1.10. DES SECTEURS GEOGRAPHIQUES, DES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES

Développement économique solidaire par une stratégie qui vise à développer de manière différenciée et complémentaire les secteurs géographiques en privilégiant certains domaines économiques dans certaines parties du territoire (privilégier ne signifie pas exclusivité territoriale ou spécialisation mais ce terme est davantage appréhendé comme un marqueur géographique). Ainsi, les élus flèchent l'économie dite productive (au sens INSEE) préférentiellement au nord du territoire au regard des structures et infrastructures nécessaires aux acteurs économiques (dessertes autoroutières, etc.). Les approches différenciées sur cet enjeu du développement économique est indispensable afin de prendre en compte les atouts locaux des communes. Ainsi, l'ensemble du territoire serait drainé par l'économie présentielle, en lien avec services à la personne liés au vieillissement de la population ou encore à la petite enfance, au nord les services sont davantage liés aux fonctions supérieures de l'Agglomération de Loches et aux services aux entreprises. L'artisanat, le tourisme et l'agriculture sont confortés sur l'ensemble du territoire (confère les autres parties du présent PADD).

1.1.11. UNE NECESSAIRE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT

Engager une transition dans la gestion du parc de logements. En effet, les élus conscients que la production de logement (construction et rénovation) n'a pas toujours permis de répondre aux besoins des populations en place compte tenu des fortes mutations sociétales et démographiques (accroissement des familles monoparentales, vieillissement des ménages, etc.) souhaitent un parc de logements davantage diversifié tant par la localisation de l'offre (davantage dans les centres, en

VERSION POUR DEBAT

renouvellement, etc.) que les typologies logements proposés (taille des logements, etc.). Il s'agira d'accompagner au mieux les parcours résidentiels des ménages.

1.1.12. UNE NOUVELLE STRATEGIE URBAINE : DEUX MODELES DE DEVELOPPEMENT COMPLEMENTAIRES

En complément de la précédente orientation, le SCoT adopte une nouvelle stratégie de développement urbain. En effet, il s'agit d'enrayer le modèle urbain unique adopté dans le passé/présent par l'ensemble des communes qui n'a pas produit les effets escomptés pour certaines communes notamment les plus rurales ayant perdu des habitants. **Les élus souhaitent promouvoir au travers du SCoT une stratégie basée sur la combinaison de deux modèles de développement** :

- Un premier modèle qui consiste à faire des tissus urbains existants, bourgs et certains villages, les localisations préférentielles du développement urbain - un développement uniquement en densification, renouvellement et réhabilitation.
- Un deuxième proche de l'existant, c'est-à-dire un développement urbain à l'intérieur des tissus urbains et également en extension sur des terres agricoles et naturels, mais qui a vocation à maîtriser davantage le développement en extension afin de limiter la consommation d'espace.

Cette orientation politique forte trouve son fondement dans plusieurs raisons :

- **une réponse plus adaptée aux besoins en logement** en lien avec la baisse de la taille des ménages et le vieillissement de la population, les besoins futurs ne peuvent être satisfaits par la production « classique » de logements pavillonnaires de grande taille (T4 et plus), mais la recherche de logements plus adaptés notamment en centre-bourg (petits, réhabilités, etc.), etc.
- **la nécessité de participer collectivement à l'enjeu majeur de limitation de la consommation d'espace**. Cette stratégie doit permettre de redonner du sens au modèle de développement territorial. En effet, le diagnostic démontre qu'une partie de la consommation d'espace réalisée n'a pas eu les effets territoriaux escomptés (perte de population, perte d'emploi, etc.)

Les élus s'accordent sur la nécessité d'accompagner les communes dans cette transition territoriale, c'est pourquoi une enveloppe foncière limitée sera laissée par le SCoT pour appréhender les besoins au cas par cas et répondre à la volonté première que ce SCoT guide le développement mais ne freine pas les opportunités.

Enfin, les logiques d'aménagement devront être décloisonnées de leur échelle communale afin de prendre en compte les tissus urbains limitrophes. En effet, plusieurs conurbations existent sur le territoire comme à Preuilly-sur-Claise.

Enfin, la stratégie urbaine fait la part belle à la valorisation du patrimoine bâti existant en facilitant la reprise du patrimoine bâti en campagne et en centre-bourg, particulièrement le patrimoine de qualité, typique de l'architecture traditionnelle locale.

VERSION POUR DEBAT

SOCLE ET CADRE DE VIE

Le territoire de Loches Sud Touraine tient sa force de son cadre de vie rural. C'est dans ce sens que les élus du territoire intercommunal souhaitent mettre en valeur ces atouts patrimoniaux, naturels et paysagers dans le développement de leur territoire. Ainsi il est souhaité que son développement ne se réalise pas à l'encontre de l'activité agricole et sylvicole très présente sur un grand nombre de communes. Ce cadre de vie à préserver va aussi dans le sens d'une prise en compte des « invariants » du territoire comme les risques naturels, technologiques et les nuisances sonores.

SOCLE

1.1.13. L'AGRICULTURE ET SYLVICULTURE : DEFIS ECONOMIQUES ET TERRITORIAUX A VENIR

Maintenir une agriculture dynamique sur le territoire, gestionnaire des espaces et porteuse d'une partie de l'identité du territoire, en prenant en compte les fortes mutations des dernières années et celles à venir. Parmi les enjeux majeurs, il s'agit de **soutenir l'élevage et la polyculture-élevage** en lien avec le tissu industriel local (abattoirs, laiteries, etc.) en valorisant et protégeant les outils agricoles afin de faciliter les transmissions et permettre l'adaptation de l'activité agricole. Pour l'ensemble des exploitations, il s'agira d'encourager à la diversification des activités agricoles en lien avec les orientations sur les énergies renouvelables ou encore le tourisme portées par ce projet de territoire. Les élus souhaitent notamment rechercher des compléments économiques pérennes comme la valorisation des sous-produits agricoles par exemple vers des éco-matériaux en lien avec la filière artisanale locale.

Développer et promouvoir une agriculture locale, diversifiée et respectueuse des milieux récepteurs. Cette orientation énonce ces principes afin de favoriser un changement de modèle agricole avec des synergies culture-élevage, de faciliter l'adaptation au changement climatique, d'encourager les pratiques de préservation des milieux récepteurs et de séquestration carbone et enfin d'agir pour une sobriété énergétique des exploitations.

Poursuivre la valorisation du gisement bois, par une sylviculture respectueuse des milieux forestiers, significatifs sur le territoire. Il conviendra d'encourager la production durable de matériaux biosourcés et l'économie de la forêt. Il s'agira d'assurer une gestion durable de la ressource forestière, de prendre en compte les besoins de cette activité économique mais aussi d'adapter les protections des forêts du territoire.

1.1.14. UN SOCLE NATUREL RICHE DE BIODIVERSITE

Préserver les secteurs à fortes sensibilités environnementales. Le territoire de Loches Sud Touraine est riche d'une diversité écologique et paysagère qui en fait sa force et qui est reconnue comme telle. La présence de sites Natura 2000 ayant une importance à l'échelle régionale (Champeigne, Vallée de l'Indre, la Grande Brenne), de gîtes de chiroptères et d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) en est un marqueur fort sur le territoire.

VERSION POUR DEBAT

Renforcer les continuités écologiques existantes sur le territoire et vers les territoires voisins, suivant le principe de préservation et remise en état des continuités écologiques. La cartographie d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle intercommunale (étude de 2015) vient compléter les protections et les inventaires déjà mis en valeur, par l'identification de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques liés aux espaces boisés, aquatiques et humides. Une dizaine de corridors écologiques (étude TVB de 2015) permettent de lier ces espaces de biodiversité entre eux, dont les boisements sont principalement les supports de ces connexions. Ces différents espaces (réservoirs et corridors) sont à protéger. Des liaisons avec le Parc Naturel Régional de la Brenne et vers le Cher et la Loire dans un contexte plus global sont aussi à prendre en compte à l'échelle de Loches Sud Touraine.

CADRE DE VIE

1.1.15. L'ENJEU DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIERE

La limitation de la consommation d'espace agricole et naturel est un invariant du développement urbain durable. L'intercommunalité affiche un objectif de limitation de ses besoins fonciers en extension des enveloppes urbaines ainsi qu'un objectif de réappropriation des tissus urbains artificialisés.

Intégrer la question du traitement qualitatif des entrées de bourgs, ainsi que des franges urbaines notamment lors de projets d'extensions urbaines. L'attractivité du territoire passe aussi par la prise en compte du cadre de vie des habitants, dont la première image d'un centre urbain est représentée par les entrées de ville. C'est dans ce sens que Loches Sud Touraine souhaite valoriser les entrées de ville de son territoire lors de projet d'extensions urbaines.

De plus, l'attractivité résidentielle et donc le développement territorial global de Loches Sud Touraine repose en grande partie sur la capacité des communes de l'intercommunalité à revitaliser leur centre-bourg. Une attention sera donc portée, entre autres, aux espaces de respiration participant à cette revitalisation.

1.1.16. UNE ANTICIPATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES RISQUES EXISTANTS DU TERRITOIRE

Intégrer l'anticipation du risque inondation et retrait-gonflement des argiles aux réflexions et intentions urbaines. Cela revient à prendre en compte le risque inondation des cours d'eau et réduire la vulnérabilité des habitations et les sites agricoles déjà construits en zone inondable. Le PPRi de l'Indre et l'Atlas des Zones Inondables de la Vallée de la Creuse font partie des documents à prendre en compte.

Limiter l'exposition des populations aux autres risques naturels et technologiques. Il conviendra de connaitre les sites pollués ou potentiellement pollués et infrastructures de transports de matières dangereuses et de prendre en compte le risque sismique, de feu de forêts, mouvements de terrain (cavités) et remontée de nappes.

Limiter, gérer et anticiper les pollutions et nuisances existantes et à venir.

VERSION POUR DEBAT